

Mal informés, les élèves boudent le cours de citoyenneté

Les parents sont un peu perdus concernant le nouveau cours, selon la Fapeo et le CECP

Seuls 6,45 % des élèves du primaire ont demandé à être dispensés de cours de morale ou de religion au profit d'une deuxième heure d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté (EPC), selon les chiffres mis à jour ce mardi par le cabinet de la ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns. Ces chiffres couvrent quasiment tous les établissements concernés, puisque sur 1.783 implantations, 1.724 ont transmis leurs données.

Pour rappel, le cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté est entré en vigueur cette année dans l'enseignement primaire officiel (communes, provinces et réseau de la Fédération) et libre non confessionnel. Une heure est donnée à tous les élèves en remplacement d'une des deux heures de morale ou de religion qui existaient jusqu'alors. Les élèves qui le souhaitent peuvent demander à être dispensés de l'heure résiduelle de religion ou de morale au profit d'une seconde heure d'EPC.

Dans le réseau communal et

provincial, le pourcentage d'élèves ayant fait ce choix est un peu plus élevé : 8,5 %. « Le pourcentage est plus élevé en 1^{er} primaire (8,7 %) et en 5^e et 6^e (7,7 %), qu'en 2^e, 3^e et 4^e (6,6 %) », relève Fanny Constant, secrétaire générale du CECP (Conseil de l'enseignement communal et provincial). En 1^{er} primaire, les parents partent d'une page blanche et seraient donc plus enclins à opter pour le cours d'EPC. En 5^e et 6^e, s'ils ne sont pas satisfaits du cours de religion ou de morale, ils en changent.

Le poids des habitudes

Tandis qu'entre les deux, le poids des habitudes semble jouer : « Les parents qui ont inscrit leurs enfants dans un cours ont donc tendance à garder ce choix pour ce qui concerne les années intermédiaires », analyse Fanny Constant.

Le second facteur pour Fanny Constant est le fait que le dispositif a été mis en place dans un délai trop serré par rapport à la rentrée. « Les directeurs ne savaient

pas qui allaient donner cours. Les parents ont donc préféré garder leur choix précédent. Et puis, le contenu du cours n'était pas très clair non plus. A présent que le cours est mis en place, les parents seront mieux informés et ils pourront à l'avenir faire un choix en fonction de leurs convictions personnelles plutôt qu'en termes d'organisation », estime-t-elle.

Cet avis est partagé par Joëlle Lacroix, secrétaire générale de la Fapeo (la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel) : « Les écoles ont donné le formulaire aux parents le 1^{er} septembre. Ceux-ci devaient généralement donner leur réponse pour le lendemain. Et puis les parents nous ont dit qu'il n'y avait pas eu de séance d'information concernant ce nouveau cours. Ils manquaient donc d'informations sur le contenu du cours pour faire leur choix. Là où des informations ont été délivrées, cela a pu aider les parents. » Autre explication : « Les parents voient cette année comme un test et décideront l'année pro-

chaine sur base des échos reçus », poursuit Joëlle Lacroix. Enfin, la secrétaire générale de la Fapeo pointe du doigt le terme utilisé pour désigner la seconde heure d'EPC : « Sur le formulaire, cette seconde heure est présentée comme une dispense et pas comme la prolongation d'un cours. D'autres ont encore en tête l'expression "cours de rien", avec toute la connotation négative liée, or c'est tout l'inverse d'un cours de rien. »

Au cabinet de la ministre Schyns, on attend les chiffres définitifs pour réaliser une analyse. « Il sera intéressant de voir s'il y a des différences entre communes ou encore de voir si les transferts sont le fait d'élèves de morale ou des cours de religion », note Eric Etienne, porte-parole de Marie-Martine Schyns. Un point devrait être fait au parlement une fois les chiffres obtenus et analysés. Ce qui ne devrait pas arriver avant la mi-novembre, selon la CECP. ■

VIOLAINE JADOUL